



DSDEN de l'Eure

Secrétariat général

Division du Personnel  
DIPER

Bureau gestion collective  
des professeurs des écoles  
DIPER 1

N° NS - 2018 - 118

Dossier suivi par  
Sylvaine BOUCHET  
Mélanie ROBERT

Téléphone  
02 32 29 64 84  
02 32 29 64 42  
Fax  
02 32 29 64 29  
Mél.  
diper127@ac-rouen.fr

24 Bld G. Chauvin  
CS 22203  
27022 Evreux CEDEX



<http://www.ia27.ac-rouen.fr/>



<http://portail-metier.ac-rouen.fr>

**Evreux, le 17 mai 2018**

Le directeur académique des services  
de l'Éducation nationale de l'Eure

à

Mesdames et Messieurs les enseignants  
du 1<sup>er</sup> degré des écoles publiques

- **POUR ATTRIBUTION** -

Mesdames et Messieurs  
les inspecteurs de l'Éducation nationale

- **POUR INFORMATION** -

**Objet : 3<sup>ème</sup> appel à candidature - postes à profil - rentrée scolaire 2018**

**Date limite de candidature : vendredi 25 mai 2018**

**Pièces jointes :**

- liste des postes ;
- fiches des postes à profil.

Veillez trouver, en pièces jointes, la liste des postes à profil vacants ainsi que les fiches de poste correspondantes.

**Ces postes sont à pourvoir au 1<sup>er</sup> septembre 2018.**

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature, accompagnée d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation, par mèl à

[diper127@ac-rouen.fr](mailto:diper127@ac-rouen.fr) pour le **vendredi 25 mai 2018 date impérative.**

Merci d'indiquer une adresse mèl et un numéro de téléphone.

Les commissions auront lieu à partir du 04 juin 2018.

Signé : Laurent LE MERCIER

<b>ENSEIGNANT "PLUS DE MAITRES QUE DE CLASSES"</b>
1 poste école élémentaire M. Leroy Francheville Verneuil d'Avre et d'Iton 1 poste école élémentaire Pierre Bonnard Vernon
<b>DISPOSITIF TOUTE PETITE SECTION "TPS"</b>
1 poste école maternelle Les Dominos Val de Reuil
<b>SECRETAIRE DEPARTEMENTAL DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION VERS LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES DU SECOND DEGRE (C.D.O.E.A)</b>
1 poste DSDEN
<b>COORDONNATEUR REP/REP+</b>
50% Coordonnateur REP+ Evreux et 50% Directeur vie scolaire 1 poste coordonnateur REP Dunant/Politzer Evreux
<b>COORDONNATEUR DU DISPOSITIF DEPARTEMENTAL DES AUXILIAIRES DE VIE SCOLAIRE</b>
1 poste DSDEN Evreux
<b>ITEP LA HOUSSAYE / BARNEVILLE SUR SEINE</b>
1 poste option D
<b>CONSEILLER PEDAGOGIQUE</b>
1 ou 2 postes CPC ASH - DSDEN EVREUX
<b>ENSEIGNANT REFERENT NUMERIQUE</b>
2 postes DSDEN Evreux 1 poste circonscription EVREUX II 50% circonscription St ANDRE DE L EURE
<b>ENSEIGNANT EN UNITE PENITENTIAIRE</b>
1 poste prison Evreux
<b>DIRECTION REP+</b>
1 poste direction 9 classes école élémentaire la Forêt Evreux
<b>DIRECTION 13 CLASSES ET +</b>
E.E.P.U Jacques Prévert PITRES, direction 14 classes
<b>ENSEIGNANT ULIS</b>
1 poste option C collège Navarre Evreux 1 poste option D collège Claude Monet Ezy sur Eure

#### **PERSONNEL CONCERNE :**

Un enseignant spécialisé

#### **CADRE :**

L'UE appartient à l'unité d'enseignement implantée au sein de l'ITEP de Barneville sur Seine mais externalisée au sein du Collège Simone Veil de Bourg-Achard.

L'UE externalisée accueille une dizaine d'adolescents, avec troubles du comportement qui ont une notification MDPH vers les dispositifs ITEP.

#### **PUBLIC :**

Décret du 6 janvier 2005, article 1 - « Art. D. 312-59-1. -

Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques accueillent les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé tels que définis au II de l'article D. 312-59-2. »

#### **MISSIONS DU POSTE :**

Au sein de l'équipe médico-sociale et des équipes pédagogiques :

- Piloter le projet de l'UE externalisée en lien avec le directeur de l'établissement et s'assurer de la cohérence des actions des différents professionnels.
- Partager avec les autres professionnels de l'ESMS un langage et des outils de réflexion communs.
- Favoriser l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS et avec celle de l'établissement d'accueil pour favoriser l'inclusion des élèves.
- Réaliser avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets.

Au plan pédagogique :

- Assurer et adapter les enseignements.
- Concevoir le projet pédagogique individuel lié au projet personnalisé d'accompagnement (PPA).
- Concevoir, adapter et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève en fonction des indications portées dans son projet personnalisé de scolarisation (PPS).
- Assurer la cohérence des interventions, la modulation entre temps collectifs et individuels, l'identification précise des actions menées auprès des élèves par les personnels en fonction du programme pédagogique, éducatif et thérapeutique.
- Participer aux synthèses au sein de l'équipe médico-sociale, aux équipes de suivi de scolarisation en lien avec le référent de scolarisation pour rendre compte de l'avancée du PPS de chacun des élèves.
- Participer aux réunions de concertation en interne de l'ITEP et au sein de l'établissement dans le cadre des inclusions.

#### **COMPETENCES ATTENDUES :**

- Connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif et thérapeutique des élèves concernés,
- Capacités d'écoute, qualités relationnelles et communicationnelles,
- Capacité au travail d'équipe,
- Capacité à différencier,
- Adaptabilité à des situations variées,
- Disponibilité.

#### **CONDITIONS D'EXERCICE :**

Le service de l'enseignant spécialisé de l'UE s'organise, conformément au service des autres professeurs des écoles, en vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement et trois heures (dont 1 h rétribuée en heure supplémentaire) consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire et de l'ESMS.

L'enseignant, en dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS, est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne les apprentissages scolaires de leur enfant.

Comme l'ensemble de l'équipe avec qui il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents, il respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille.

L'enseignant intervient sous l'autorité fonctionnelle conjointe du directeur de l'ESMS et du chef d'établissement et exerce sous celle de son autorité hiérarchique, à savoir l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'ASH (cf. arrêté du 2 avril 2009).

## FICHE DE POSTE n°6

---

### Conseiller pédagogique de circonscription A.S.H.

---

(Circulaire n°2015.114 du 21 juillet 2015)

Placé sous l'autorité de Monsieur le DASEN, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur. Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique et départemental, et des axes de l'action conduite par l'I.E.N..

---

#### Profil

Poste ouvert en priorité aux enseignants du premier degré, titulaires du CAFIPEMF "généraliste", et si possible, titulaires du CAPA-S.H. ou CAPSAIS.

---

#### Missions et tâches

- participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action de la circonscription ;
- accompagne les enseignants stagiaires CAPA-S.H. et les professeurs des écoles nommés sur des structures A.S.H. à titre provisoire ;
- conseille les enseignants titulaires accueillant :
  1. des élèves handicapés en classe ou dispositif spécialisé (ULIS et UE établissement) ;
  2. des élèves en difficultés d'apprentissage graves et persistantes (SEGPA).
- encadre les animations pédagogiques de circonscription et départementales ;
- participe à la formation continue et à la formation A.S.H. ;
- participe et / ou anime les différents groupes de travail (académique, départementaux) ;
- représente l'I.E.N. dans certaines instances ;
- suit les équipes en établissement, les structures, les dispositifs (projets pédagogiques, enseignement).

---

#### Compétences souhaitées

- bien connaître les programmes officiels, avoir la culture de l'évaluation ;
- maîtriser les différentes modalités de formation (individuelle, en groupe, conférence, ...) ;
- maîtriser l'outil informatique ;
- être capable d'écouter, de communiquer ;
- savoir travailler en équipe ;
- connaître les problématiques de la scolarisation des enfants à besoins éducatifs particuliers et/ou porteurs de handicap.

## FICHE DE POSTE n°21

### Coordonnateur de Réseau REP et REP+

Conditions pour être candidat : instituteur ou professeur des écoles titulaire.

#### Profil

Le coordonnateur REP et REP+ est un enseignant qui exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge d'une circonscription du 1<sup>er</sup> degré dont il est le collaborateur direct et du principal de collège tête de réseau. Son action s'inscrit dans le cadre du projet du réseau REP et REP+ s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire.

Il fait partie de l'équipe de réseau co-animée par le principal, l'inspecteur de l'éducation nationale et l'I.A.-I.P.R. référent, ce qui nécessite une bonne connaissance réciproque des tâches de chacun des membres de l'équipe, la préparation, voire la mise en œuvre d'actions conjointes. Il a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il accomplit des tâches administratives liées au sujet du projet de réseau.

#### Compétences requises

- bonne connaissance des fonctionnements du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré ;
- bonnes connaissances des enjeux du REP et REP+ ;
- aptitude au travail d'équipe ;
- capacité à faire preuve d'initiative et d'autonomie et à être force de proposition ;
- capacités rédactionnelles ;
- maîtrise experte de l'usage des technologies de l'information et de la communication.

#### Missions

- il met en place et tient le tableau de bord du réseau en cohérence avec les outils départementaux et académiques ;
- il met en cohérence les axes retenus dans le projet de réseau REP et REP+ et les actions envisagées ; il en suit la mise en œuvre ;
- il aide les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à l'amélioration de la réussite scolaire ;
- il favorise la mutualisation et la diffusion des actions ;
- il favorise et développe les relations entre les écoles, le collège et tous les membres du réseau ;
- il participe aux concertations des enseignants pour impulser les choix définis dans le réseau ;
- il collecte et diffuse l'information et la documentation ;
- il contribue à la définition et à la mise en place des actions de formation définies dans le projet de réseau REP et REP+ ;
- il peut être amené à prendre en charge des élèves des écoles et du collège dans le cadre de dispositifs particuliers et ponctuels ;
- il organise les concertations et est garant de la mise en œuvre des contenus définis par le comité de pilotage du réseau ;
- il prépare les réunions des comités de pilotage du réseau, assure le secrétariat des instances de pilotage du dispositif REP et REP+ et met en œuvre les décisions ;
- il rédige et diffuse les relevés de conclusions ;
- il prépare le compte rendu annuel d'activités en collaboration avec les responsables du réseau ;
- il représente l'institution dans les instances partenariales ;
- il développe les relations de travail entre les écoles, le collège et les partenaires du réseau (collectivités locales, institutions et associations à caractère éducatif, social ou culturel) ;
- il apporte son concours à la mise en œuvre du volet pédagogique de la politique de la ville et accompagne les initiatives confortant les démarches de formation et d'orientation des élèves du réseau.

La fonction de coordonnateur de réseau nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.

## FICHE DE POSTE n° 22

---

### Directeur Vie Scolaire (DVS)

---

Placé sous la responsabilité de l'IEN chargé de la circonscription 1<sup>er</sup> degré, résidence administrative du poste, il exerce sous l'autorité du DASEN.

#### Objectif

---

- Professionnalisation renforcée des directeurs d'école dans le domaine de la vie scolaire

#### Missions

---

- Prévention des situations particulières de crise : évaluation, régulation, apports d'outils.
- Accompagnement du directeur par un pair suite à une situation de crise : aide à l'analyse réflexive pour éviter une récurrence.
- Accompagnement de la formation des directeurs sous différentes modalités (formation initiale et continue, en réunion des directeurs, groupes de travail...) : climat scolaire, gestion de crise.
- Intervention en appui au GAPASE à la demande de l'IEN lors de situations de crise.
- Mise en relation des interlocuteurs dans le traitement et le suivi des dossiers.
- Veille des « espaces directeurs » sur les sites institutionnels.

#### Compétences requises

---

- Solide expérience en tant que directeur d'école.
- Connaissance de l'institution et des services qui permettra d'assurer le suivi des dossiers.
- Connaissances juridiques et réglementaires.
- Capacité à s'auto-former en fonction des missions à assurer.
- Compétences communicationnelles.
- Capacité à travailler en équipe.
- Capacité à hiérarchiser les priorités.
- Goût pour la recherche de pratiques innovantes sur les thématiques : climat et vie scolaires.

#### Spécificités du poste

---

- Mi-temps DVS basé à la DSDEN de l'Eure, mi-temps coordonnateur REP+.
- Déplacement sur l'ensemble du département.
- Disponibilité et réactivité.
- Travail en réseaux avec les IEN chargés de missions, les CPD et les conseillers techniques.

## FICHE DE POSTE n°23

---

### Directeurs d'écoles 13 classes et plus

---

#### Mission

---

Les missions du directeur d'école de 13 classes et plus sont définies par le décret n°89-122 du 24 février 1989 version consolidée au 15 septembre 2002 qui définit les rôles pédagogique, administratif et relationnel du directeur d'école. La complexité croissante de la tâche en fonction de la taille de l'école implique, pour le directeur d'une école à 13 classes et plus, des compétences affirmées afin qu'il puisse assumer ses missions avec une pleine efficacité.

#### Fonctions

---

Dans ce cadre, afin de mettre en œuvre les meilleures conditions de réussite des élèves, ses principales fonctions sont les suivantes :

- veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;
- assurer la coordination nécessaire entre les maîtres et animer l'équipe pédagogique pour une meilleure efficacité par un enseignement progressif ;
- encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école ;
- organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide ;
- organiser la continuité des enseignements pour assurer à chaque élève un parcours cohérent entre les cycles et entre l'école et le collège ;
- impulser l'élaboration, le suivi, l'évaluation du projet d'école dans un cadre partagé et veiller à la mise en place des actions prévues ;
- être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école ;
- être le garant d'un climat scolaire favorable aux apprentissages.

#### Compétences

---

- savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'Éducation ;
- posséder le sens de la communication et du travail en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la multiplicité des partenaires ;
- disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour assurer le bon fonctionnement de l'école et coordonner l'action de la communauté éducative, dans l'ensemble de ses composantes ;
- maîtriser les TUIC afin d'utiliser aisément les outils numériques et applications mises à sa disposition pour assurer le pilotage pédagogique et administratif de l'école ;
- savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations auxquelles il sera confronté afin de pouvoir prendre les décisions adaptées.

#### Modalités de recrutement

---

Être inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus ou avoir un titre équivalent (cf décret n°89-122 du 24 février 1989 modifié).

#### Situation administrative

---

Nomination à titre définitif. Une évaluation sera conduite au terme des trois premières années à partir d'un bilan d'activité.

## FICHE DE POSTE n°24

---

### Directeur d'école REP +

---

Dans l'enseignement primaire, un directeur veille à la bonne marche de chaque école maternelle ou élémentaire. Il prend toute disposition pour que l'école assure sa fonction de service public. La redéfinition des missions du service public d'éducation par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République du 8 juillet 2013, la priorité donnée à l'enseignement primaire dans la refondation, notamment par la nouvelle organisation du temps scolaire des écoles, ainsi que la réorganisation de la formation des enseignants dans le cadre des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), conduisent à préciser les attributions du directeur d'école dans les trois domaines de responsabilité qui lui confère la réglementation en vigueur, notamment les articles 2 à 4 du décret n°89-122 du 24 février 1989 : le pilotage pédagogique, le bon fonctionnement de l'école et les relations avec les partenaires.

Références :

- loi n° 2013-595 du 8-7-2013 ; décret n° 89-122 du 24-2-1989 modifié ; arrêté du 28-11-2014 ;
- circulaire n° 2014 -163 DU 1-12-2014.

### Dispositif

---

La politique d'éducation prioritaire vise à réduire les effets des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire. Cette politique d'égalité des chances a pour principal objectif la réduction des écarts de réussite, avec le reste du territoire, sur l'ensemble du parcours scolaire des élèves qui y sont scolarisés.

Les missions des directeurs doivent s'inscrire dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire.

### Poste

---

Poste de direction d'écoles maternelle et élémentaire inscrites dans le dispositif de l'éducation prioritaire ( REP+).

### Cadre général de la fonction

---

Sous l'autorité de l'I.E.N. de circonscription et selon le contrat d'objectifs défini avec l'autorité académique, le directeur d'une école au sein du dispositif de l'éducation prioritaire (REP+) exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, et ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et les partenaires de l'école conformément à la circulaire référencée ci-dessus.

### Situation administrative

---

Poste à temps complet. Nomination à titre définitif.

### Qualifications requises

---

L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles de 2 classes et plus. Une expérience d'enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction est vivement souhaitée.

### Missions

---

- représenter l'institution auprès des familles et des collectivités territoriales ;
- impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en lien avec la politique conduite dans le cadre du programme REP + ;
- impulser une réflexion didactique et pédagogique au service de la réussite de tous les élèves ;
- engager l'équipe pédagogique et éducative dans le contrat d'objectifs ;
- piloter les partenariats et participer à l'évaluation des actions partenariales mises en place au sein de son école
- connaître les dispositifs d'accompagnement ;
- faire preuve de capacités relationnelles et d'une bonne écoute en direction des familles, des élèves et de l'ensemble de ses partenaires ;
- coordonner et piloter le projet d'école et les projets éducatifs et pédagogiques avec les axes du programme REP+.

### Connaissances et compétences mobilisables

---

- disposer de bonnes connaissances du système éducatif, des textes de l'éducation prioritaire et du dispositif REP+ ;
- savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ;
- être capable de travailler en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;
- maîtriser les outils informatiques et numériques ainsi que l'internet dans les différents aspects de la gestion de l'établissement ;
- disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées.



## FICHE DE POSTE n°27

---

### Enseignant du dispositif "plus de maîtres que de classes"

---

La mise en place du dispositif "plus de maîtres que de classes" est une dimension importante de la priorité donnée, dans le cadre de la refondation de l'école, à l'école primaire et à la maîtrise des compétences de base.

Ce dispositif nouveau repose sur l'affectation dans une école d'un maître supplémentaire. Cette dotation doit permettre la mise en place de nouvelles organisations pédagogiques, **en priorité au sein même de la classe**.

La détermination des modalités d'intervention est à définir en équipe, selon des contextes que les maîtres connaissent précisément, en fonction des besoins des élèves. Les enseignants souhaitant postuler devront s'informer des conditions particulières de fonctionnement de l'école par consultation du projet d'école, par contact direct avec le directeur ou l'I.E.N. de la circonscription.

---

#### Profil

- exercer à temps complet ;
- avoir une expérience suffisante d'enseignement montrant une maîtrise des programmes ;
- savoir organiser le travail de classe en prenant en compte la diversité des élèves et la co-intervention ;
- avoir une bonne capacité à travailler en équipe ;
- avoir des qualités relationnelles affirmées ;
- avoir une connaissance des textes en vigueur ;
- avoir des capacités d'organisation et d'initiative, de mise en œuvre des directives.

---

#### Missions

L'organisation du service est calculée sur la base d'une obligation réglementaire identique pour tous et découle du projet de l'école. Il doit conserver une souplesse suffisante pour pouvoir s'adapter, au cours de l'année scolaire, à l'évolution des besoins des élèves.

Le projet prévoit les modalités d'intervention du maître supplémentaire en relation avec les titulaires des classes, les dispositifs de concertation et de régulation nécessaires et les personnes qui y sont associées. Le maître supplémentaire qui fait partie de l'équipe des maîtres ne peut être chargé de missions de coordination. La cohérence du dispositif se fonde sur une définition d'un projet éducatif d'équipe dans lequel il intervient comme tous les autres membres de l'école.

La mission du maître supplémentaire vient en appui de ses collègues dans la classe prioritairement de cycle 2.

Elle peut être exercée par un maître spécifiquement affecté à l'école ou au groupe scolaire ou par un maître de l'école dans le cadre d'un échange de service. Elle nécessite un engagement de l'ensemble de l'équipe enseignante.

---

#### Situation administrative

Placé sous la responsabilité de l'I.E.N. de circonscription, il exerce sous l'autorité de l'I.E.N.A..

Les enseignants affectés à ces écoles ainsi que les équipes pédagogiques des écoles concernées bénéficieront d'une formation préalable.

Les enseignants souhaitant postuler devront s'informer des conditions particulières de fonctionnement de l'école par consultation du projet d'école et/ou du projet spécifique, par contact direct avec le directeur et l'I.E.N. de la circonscription.

Les enseignants affectés à ces postes ainsi que les équipes pédagogiques des écoles concernées bénéficieront d'une formation inscrite au PAF.

## FICHE DE POSTE n°28

---

### Enseignant du dispositif "scolarisation des enfants de moins de trois ans"

---

#### Fonction principale du poste

---

(Cadre réglementaire : circulaire ministérielle scolarisation des enfants de moins de trois ans B.O.E.N. du 15 janvier 2013)

- enseigner auprès d'enfants à besoin éducatif particulier en raison de leur âge ;
- concevoir en équipe et mettre en œuvre un projet de liaison entre la classe de moins de trois ans et les structures d'accueil de la petite enfance.

#### Accueillir et scolariser des tout petits dans une classe spécifique, selon des modalités adaptées

---

- construire un premier rapport à l'école maternelle ;
- élaborer avec les partenaires un emploi du temps et des contenus pédagogiques, prenant en compte les capacités, les besoins des jeunes enfants ;
- prioriser la maîtrise de la langue, le langage, comme une compétence transversale ;
- travailler sur la continuité pédagogique au sein du cycle 1 ;
- inscrire le projet d'accueil des tout petits dans le projet d'école.

#### Développer le partenariat avec les acteurs de la petite enfance

---

- collaborer avec les partenaires du réseau petite enfance local (P.M.I., crèche, assistante sociale, éducatrice de jeunes enfants) ;
- accueillir les familles ;
- établir un lien privilégié et de proximité entre l'école et la famille fondé sur la bienveillance, l'accueil, la volonté de faire participer les parents à des activités partagées sur le temps scolaire ;
- développer une aide à la parentalité ;
- participer aux réunions de pilotage de la classe.

#### Connaissances

---

- connaissance du développement du jeune enfant, de ses besoins particuliers ;
- connaissance des programmes de l'école maternelle ;
- expérience d'enseignement en école maternelle.

#### Compétences attendues

---

- motivation et disponibilité ;
- volonté de s'inscrire dans un dispositif innovant ;
- capacité à établir et à enrichir la communication avec les familles, et leur participation au sein de la classe ;
- capacité à avoir une posture et une éthique en direction des familles dans leur diversité ;
- capacité à collaborer avec les partenaires de l'école, à s'inscrire et à mobiliser le réseau petite enfance local.

Les enseignants souhaitant postuler devront s'informer des conditions particulières de fonctionnement de l'école par consultation du projet d'école et/ou du projet spécifique, par contact direct avec le directeur et l'I.E.N. de la circonscription.

Sans ces deux prises de contacts obligatoires, le ou les vœux sur ces postes seront invalidés.

Les enseignants affectés à ces postes ainsi que les équipes pédagogiques des écoles concernées bénéficieront d'une formation inscrite au PAF.

## FICHE DE POSTE n°29

---

### Secrétaire départemental de la Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du second degré (C.D.O.E.A.)

---

Placé sous la responsabilité de l'inspecteur en charge des enseignements adaptés et sous l'autorité du DASEN, président de la C.D.O.E.A.

#### Profil

---

- être titulaire du CAPA-SH, CAPSAIS, CAEI, quelle que soit l'option ;
- avoir des qualités relationnelles affirmées ;
- avoir une connaissance du maillage départemental des SEGPA et du maillage régional des EREA ;
- avoir une connaissance des textes en vigueur ;
- avoir des capacités d'organisation, d'initiative, rédactionnelles, de mise en œuvre des directives.

#### Missions

---

##### Auprès des familles :

- accompagner les familles dans les étapes de l'orientation de leur enfant ;
- aider à l'affectation en recherchant et proposant des choix d'orientation adaptés au contexte académique et départemental.

##### Auprès des équipes pédagogiques :

- effectuer la liaison avec les équipes éducatives ;
- aider à la préparation des dossiers d'orientation et les étudier ;
- élaborer et diffuser des documents de suivis et de statistiques ;
- accompagner les parcours individualisés des élèves.

##### Pour le département :

- assurer les relations et la communication auprès des partenaires : justice, protection judiciaire de la jeunesse, services sociaux, services psychologiques, service de soin (le cas échéant), M.D.P.H. ;
- organiser la C.D.O.E.A. et suivre les décisions prises afin de les mettre en œuvre ;
- suivre les orientations et affectations des élèves post-3<sup>e</sup>.

## FICHE DE POSTE n° 32

---

### Coordonnateur du dispositif départemental des auxiliaires de vie scolaire

---

Placé sous l'autorité de l'inspecteur A-SH, sa résidence administrative est située à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Eure.

#### Profil

---

Enseignant spécialisé toute option, justifiant d'une expérience professionnelle auprès des élèves handicapés scolarisés dans tous les types de dispositifs et particulièrement dans le cadre des inclusions individuelles.

#### Missions

---

- Etre l'interface et assurer les relais entre les circonscriptions, la MDPH et le service académique mutualisé de la DAPAEC (DSDEN 76) sur le dossier départemental dédié aux Auxiliaires de Vie Scolaire.
- Rendre compte de l'activité du dispositif à l'IEN A-SH.
- Recueillir les décisions de la CDAPH en matière d'accompagnement individuel des élèves handicapés.
- Organiser et planifier les emplois du temps en liaison avec les ERSH, les directeurs d'école, les chefs d'établissement et le service de la DAPAEC. A ce titre, le coordonnateur est également associé au recrutement des AVS si besoin.
- Assurer un lien étroit et permanent avec le réseau départemental des ERSH (Enseignants Référents pour la Scolarisation des enfants Handicapés).
- Participer, avec l'équipe Eure ASH, à la définition des besoins et à l'élaboration du plan de formation des personnels concernés.
- Etre force de proposition dans le cadre de la formation statutaire académique des AVS.
- Assurer le suivi du dossier « matériel pédagogique adapté », dans son lien avec les familles.

#### Compétences souhaitées

---

- Bonne connaissance de la législation en vigueur et du fonctionnement de la MDPH, depuis les Equipes Pluridisciplinaires d'Evaluation jusqu'aux notifications par la CDAPH.
- Très bonne connaissance du système éducatif.
- Aptitude à la communication.
- Aptitude à la rédaction.
- Rigueur et organisation.
- Intérêt pour les techniques d'animation et de formation.
- Connaissance actualisée de la bureautique.

## FICHE DE POSTE n°39

---

### Enseignant en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire – ULIS (Collège)

---

(Circulaire 2010-088 du 18 juin 2010)

#### Objectifs du dispositif

---

- œuvrer à la scolarisation, à l'insertion sociale et professionnelle des élèves accueillis.
- certifier des compétences acquises.

Ce poste requiert disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative et engagement.

#### Public accueilli

---

- élèves reconnus handicapés (handicap mental) et orientés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H.) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.).

#### Profil

---

- enseignant ayant une expérience des élèves handicapés, titulaire si possible du C.A.P.A.-S.H. ou du CAPSAIS option D ;
- avoir une bonne connaissance des textes en vigueur et des différentes voies de formation et qualification professionnelle ;
- être apte à lier projets individuels et objectifs d'insertion professionnelle ;
- savoir communiquer, écouter et animer au sein d'une équipe pédagogique.

#### Missions et tâches

---

Pour assurer la scolarisation adaptée de ces élèves qui présentent des difficultés importantes sur le plan cognitif, la création de l'ULIS s'accompagne de l'affectation d'un enseignant du premier degré, titulaire du C.A.P.A.-S.H. option D ou du 2 C.A.S.H.

Celui-ci coordonne les activités au sein de l'ULIS et gère l'ensemble des actions d'inclusion prévues par les projets individuels des élèves.

L'enseignant coordonnateur est en relation avec l'enseignant référent chaque fois que le suivi de l'élève l'exige.

Sa mission est celle d'un enseignant capable de dispenser à ces élèves un enseignement très adapté à leurs possibilités. Il convient d'approfondir et de consolider les apprentissages scolaires mais aussi de développer les apprentissages culturels et sociaux.

L'enseignant spécialisé s'efforce de favoriser l'inclusion individuelle dans les classes du collège des élèves de l'ULIS lorsque ceux-ci peuvent en tirer bénéfice. Il facilite l'intervention des professeurs du collège auprès des élèves en leur fournissant toutes les informations utiles et les appuis pédagogiques nécessaires. Sa présence permet d'assurer une continuité auprès des élèves et de coordonner dans leurs emplois du temps les interventions des professeurs de collège et des personnels des services spécialisés.

Pour favoriser la préparation de l'insertion professionnelle des jeunes présentant des difficultés cognitives, il doit rechercher l'appui d'une ou plusieurs SEGPA. Les SEGPA apportent leur concours en fonction des besoins des élèves, dans le cadre d'une démarche contractualisée. De même, il peut s'avérer utile d'établir, dans un cadre conventionnel, des relations avec un institut médico-éducatif doté d'une section d'initiation et de première formation professionnelle, afin d'élargir les solutions proposées dans ce domaine aux élèves de l'ULIS. Dans cette perspective, les élèves de l'ULIS peuvent également effectuer des stages d'observation en entreprise.

Dans la plupart des cas, il s'agit de bien préparer ces jeunes à accéder, après leur passage en collège, à des dispositifs de formation professionnelle adaptés aux compétences qu'ils ont pu acquérir et permettant le maintien et la consolidation de leur autonomie personnelle et sociale. Des partenariats doivent être établis afin d'assurer la sortie de l'ULIS, des solutions diversifiées de formation professionnelle.

**Fiche de poste**  
**ERUN Plan Numérique**  
**Circonscriptions de Évreux II – Val de Reuil - Vernon**

<b>DISPOSITIF</b>	<p>Élément clé de la refondation de l'école, la diffusion des usages du numérique dans l'enseignement constitue un puissant levier de modernisation, d'innovation pédagogique et de démocratisation du système scolaire. Au sein des Réseaux d'Éducation Prioritaire, des écoles bénéficient de la présence d'un collège préfigurateur et se voient dotées en équipements mobiles tablettes et ressources dans le cadre du plan numérique.</p> <p>Les stratégies mises en place au niveau national visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduire les inégalités sociales, territoriales et numériques</li> <li>▪ Développer des pratiques pédagogiques diversifiées</li> <li>▪ Renforcer le plaisir d'apprendre et d'aller à l'école</li> <li>▪ Permettre aux élèves de s'insérer dans la société en tant que citoyens et dans la vie professionnelle</li> <li>▪ Favoriser l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants</li> </ul>
<b>CADRE</b>	<p>Le RPN/CPN exerce ses missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En <b>circonscription</b>, son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail arrêté par l'IEN de circonscription</li> <li>▪ Concernant le <b>Plan Numérique</b>, son action est co-pilotée par l'IEN de la circonscription et l'IEN chargé de la mission numérique départementale en lien avec la DANÉ. <b>Un projet spécifique</b> est élaboré en GT plan numérique en référence au projet d'éducation prioritaire et contient un calendrier de déploiement, les modalités d'évaluation des démarches et des actions</li> <li>▪ Au niveau <b>départemental</b>, son action est coordonnée et validée pour l'IA-DASEN, par l'IEN chargé de la mission numérique départementale. Ce personnel inscrit son action dans le cadre du programme de travail animé par le Conseiller Pédagogique Départemental numérique auprès de l'INA.</li> </ul>
<b>SITUATION ADMINISTRATIVE</b>	<p>Poste à <b>temps plein</b> dont les missions se répartissent sur deux quotités de 50% (RPN de circonscription et CPN sur le territoire concerné) sachant que ces deux missions <b>trouveront nécessairement des points de convergence</b>.</p>
<b>MISSIONS ET ACTIONS A CONDUIRE</b>	<p>Sur ses deux domaines d'intervention (circonscription et plan numérique) les missions du RPN/CPN s'inscrivent dans la polyvalence du maître du premier degré et comprennent :</p> <p><b>Délégué à la protection des données dans le cadre du RGPD</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assure la conformité et la sécurité des traitements au sein de l'entité pour laquelle il a délégation de responsabilité</li> <li>▪ Recense tous les traitements de données à caractère personnel, prépare es procédures spécifiques, sensibilise les agents</li> </ul> <p><b>La contribution à la généralisation des usages pédagogiques du numérique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ aide à l'appropriation des nouveaux outils et à leur usage à bon escient</li> <li>▪ travailler en relation avec le coordonnateur REP et les différents acteurs</li> <li>▪ repérer des pratiques à valoriser et suivre des expérimentations</li> <li>▪ <b>valoriser les actions en adoptant une stratégie de communication en direction des acteurs locaux et du grand public</b></li> <li>▪ développer des stratégies d'équipe à travers des dispositifs départementaux</li> <li>▪ assurer une aide en cas de difficulté d'usage un premier diagnostic et orienter les écoles vers la réponse la plus adaptée</li> </ul> <p><b>Le soutien au développement des ressources numériques éducatives</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ analyse et accompagnement à la prise en main des ressources existantes</li> <li>▪ élaborer et mutualiser des documents et des ressources (scénarios pédagogiques, production Primitice...)</li> <li>▪ assurer une attitude de veille pédagogique et institutionnelle</li> </ul> <p><b>La participation au développement de dispositifs de formation et la contribution à la mise en œuvre d'une politique départementale de formation « au » et « par » le numérique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ par l'accompagnement et le suivi des enseignants dans le développement des usages pédagogiques du numérique</li> <li>▪ par l'aide et le conseil auprès des enseignants, des IEN, des élus pour le développement du numérique à l'école</li> <li>▪ par l'appui à l'ingénierie de projet</li> </ul> <p><b>Participation à la formation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ concevoir, animer, évaluer des dispositifs de formation (animations pédagogiques, formations PAF, parcours m@gistère...)</li> <li>▪ accompagnement et suivi de projets pédagogiques s'inscrivant dans les projets d'école et en relation avec le collège préfigurateur</li> <li>▪ repérage et diffusion des bonnes pratiques</li> </ul> <p><b>Aide au pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ suivi des opérations nationales, académiques, départementales ou de circonscription</li> <li>▪ accompagnement des directeurs dans leur appropriation des outils visant la simplification de leurs tâches administratives</li> <li>▪ contribuer à la constitution d'un tableau de bord du numérique à l'école pour la circonscription, le REP</li> </ul> <p><b>Délégué à la protection des données dans le cadre du RGPD</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assure la conformité et la sécurité des traitements au sein de l'entité pour laquelle il a délégation de responsabilité</li> <li>▪ Recense tous les traitements de données à caractère personnel, prépare des procédures spécifiques, sensibilise les agents</li> </ul>
<b>CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CAFIPEMF souhaitable, compétences pédagogiques affirmées</li> <li>▪ Expérience en formation pour adultes souhaitée</li> <li>▪ Posséder des connaissances techniques sur les matériels utilisés et leur installation</li> <li>▪ Maîtriser des logiciels courants de bureautique et de création multimédia</li> <li>▪ Savoir intégrer l'utilisation du numérique dans la pratique pédagogique de la classe</li> <li>▪ Posséder le sens de la communication et du travail en équipe</li> <li>▪ Posséder des qualités d'écoute, de discrétion, de confidentialité et de loyauté</li> </ul>
<b>IMPLANTATION DU POSTE</b>	<p>Dans la circonscription des écoles équipées dans le cadre du plan numérique</p>

**Fiche de poste**  
**Enseignant Référent aux Usages Pédagogiques du Numérique**  
**(ERUN)**

<b>CADRE</b>	<p>L'ERUN exerce ses missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En <b>circonscription</b>, son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail arrêté par l'Inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription. Sous l'autorité conjointe de celui-ci et de celle de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la mission numérique départementale, l'ERUN contribue à impulser, animer, former et conseiller les enseignants dans l'utilisation pédagogique du numérique en classe. Il porte auprès des enseignants en classe la stratégie départementale visant au développement des usages pédagogiques du numérique.</li> <li>▪ Au niveau <b>départemental</b>, son action est coordonnée et validée pour l'IA-DASEN, par l'IEN chargé de la mission numérique. Ce personnel inscrit son action dans le cadre du programme de travail animé par le Conseiller Pédagogique Départemental numérique auprès de l'ENa.</li> </ul> <p>Sa situation se distingue de celle des PEMF et CPC avec lesquels il travaille en collaboration</p>
<b>SITUATION ADMINISTRATIVE</b>	<p>Poste à <b>mi-temps en circonscription territoriale ou/et thématique (ASH-Enseignement préélémentaire)</b> pouvant s'effectuer à temps plein sur deux supports. La mission dépasse le cadre des horaires scolaires, l'ERUN est appelé à participer à des réunions de travail ou des actions en lien avec ses missions en dehors de ces heures.</p> <p>L'année scolaire prend en compte des temps précédant la rentrée des enseignants et se poursuit au-delà de la sortie des classes en juillet.</p> <p><b>La fonction de référent numérique donne droit à la perception d'une indemnité de mission particulière.</b></p>
<b>MISSIONS ET ACTIONS A CONDUIRE</b>	<p>Sur ses domaines d'intervention les missions de l'ERUN s'inscrivent dans la polyvalence du maître du premier degré et comprennent :</p> <p><b>La contribution à la généralisation des usages pédagogiques du numérique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ aide à l'appropriation des nouveaux outils et à leur usage à bon escient</li> <li>▪ repère des pratiques à valoriser et suit des expérimentations</li> <li>▪ <b>valorise les actions en adoptant une stratégie de communication en direction des acteurs locaux et du grand public</b></li> <li>▪ développe des stratégies d'équipe à travers des dispositifs départementaux</li> <li>▪ assure une aide en cas de difficulté d'usage effectuée un premier diagnostic et oriente les écoles vers la réponse la plus adaptée (maintenance municipale, AMIGO...)</li> <li>▪ Il conseille les équipes enseignantes et les collectivités dans les choix des matériels, applications, ressources et installations.</li> </ul> <p><b>Le soutien au développement des ressources numériques éducatives</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ analyse et accompagnement à la prise en main des ressources existantes</li> <li>▪ élaborer et mutualiser des documents et des ressources (scénarios pédagogiques, production Primitice, numeriques.ac-rouen...)</li> </ul> <p><b>Veille et communication</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ assurer une attitude de veille pédagogique et institutionnelle</li> <li>▪ assurer une veille médiatique sur les débats autour du numérique (temps d'exposition aux écrans, présence de la wifi, usages, impacts...)</li> <li>▪ participer en collaboration avec les référents départementaux, à la mutualisation et à la diffusion des ressources et des démarches intégrant le numérique.</li> </ul> <p><b>La participation au développement de dispositifs de formation et la contribution à la mise en œuvre d'une politique départementale de formation « au » et « par » le numérique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ par l'accompagnement et le suivi des enseignants dans le développement des usages pédagogiques du numérique</li> <li>▪ par l'aide et le conseil auprès des enseignants, des IEN, des élus pour le développement du numérique à l'école</li> <li>▪ par l'appui à l'ingénierie de projet</li> </ul> <p><b>Participation à la formation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ concevoir, animer, évaluer des dispositifs de formation (animations pédagogiques, formations PAF, parcours m@gistère...)</li> <li>▪ accompagnement et suivi de projets pédagogiques s'inscrivant dans les projets d'école et en relation avec les collègues de secteur</li> <li>▪ repérage et diffusion des bonnes pratiques</li> <li>▪ Il peut venir en renfort des référents départementaux sur des formations spécifiques.</li> <li>▪ Il peut également être amené à travailler avec les enseignants en co-préparation, co-intervention et intervention avec les élèves ce qui participe pleinement à la formation des enseignants.</li> </ul> <p><b>Aide au pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur un certain nombre de dossiers, le référent numérique vient en appui à l'équipe de circonscription.</li> <li>• Il travaille en coordination avec les référents départementaux pour ce qui concerne le suivi des applications métier (Onde, Affelnet...) et des enquêtes départementales et/ou nationales.</li> <li>▪ suivi des opérations nationales, académiques, départementales ou de circonscription</li> <li>▪ accompagnement des directeurs dans leur appropriation des outils visant la simplification de leurs tâches administratives</li> </ul> <p><b>Délégué à la protection des données dans le cadre du RGPD</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assure la conformité et la sécurité des traitements au sein de l'entité pour laquelle il a délégation de responsabilité</li> <li>▪ Recense tous les traitements de données à caractère personnel, prépare des procédures spécifiques, sensibilise les agents</li> </ul>
<b>CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CAFIPEMF souhaitable, C2i2e ou compétences pédagogiques affirmées</li> <li>▪ Expérience en formation pour adultes souhaitée</li> <li>▪ Posséder des connaissances techniques sur les matériels utilisés et leur installation</li> <li>▪ Maîtriser des logiciels courants de bureautique et de création multimédia</li> <li>▪ Savoir intégrer l'utilisation du numérique dans la pratique pédagogique de la classe</li> <li>▪ Posséder le sens de la communication et du travail en équipe</li> <li>▪ Posséder des qualités d'écoute, de discrétion, de confidentialité et de loyauté</li> <li>▪ S'engager pleinement dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</li> </ul>
<b>IMPLANTATION DU POSTE</b>	En circonscription territoriale ou/et à la DSDEN
<b>MODALITÉS D'AFFECTATION</b>	Affectation à titre définitif, l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

**Fiche de poste**  
**Référent technique départemental au numérique**

<b>CADRE</b>	<p>Les référents numériques départementaux sont placés sous l'autorité de l'IA-DASEN et du Secrétaire Général de la DSDEN. Leur action est coordonnée par le conseiller technique départemental au numérique.</p>
<b>SITUATION ADMINISTRATIVE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Poste à temps plein</b> basé à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN).</li> <li>▪ La mission dépasse le cadre des horaires scolaires, l'ERUN est appelé à participer à des réunions de travail ou des actions en lien avec ses missions en dehors de ces heures.</li> <li>▪ L'année scolaire prend en compte des temps précédant la rentrée des enseignants et se poursuit au-delà de la sortie des classes en juillet.</li> <li>▪ <b>La fonction de référent numérique donne droit à la perception d'une indemnité de mission particulière.</b></li> </ul>
<b>MISSIONS ET ACTIONS A CONDUIRE</b>	<p><b>Suivi d'applications, gestion de dispositifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les référents départementaux suivent tout particulièrement les grandes opérations de gestion départementales (campagnes de validation d'effectifs et de prévisions dans ONDE, Affelnet, ...) et les enquêtes. Ils participent à la réussite de ces opérations et à la fiabilisation des données recueillies. Dans ce domaine, ils peuvent être soutenus par les référents de circonscription qui pourront relayer leur action sur le terrain.</li> <li>▪ Ils gèrent M@gistère pour le département en liaison avec la cellule e-formation de la DAN.</li> <li>▪ En soutien du service PAO de la DSDEN, ils peuvent être amenés à produire, mettre en forme et publier du contenu à destination du portail métier et du site web de la DSDEN.</li> <li>▪ Les référents numériques départementaux organisent la gestion des évaluations nationales sur tablettes en liaison avec les circonscriptions concernées.</li> </ul> <p><b>Accompagnement et formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les référents départementaux accompagnent les services administratifs, les personnels des inspections, les formateurs départementaux dans l'usage des applications métier, des applications bureautiques et des divers outils numériques (enquêtes, évaluations...)</li> <li>▪ Ils apportent leur expertise dans le domaine des outils numériques auprès des différents acteurs départementaux pour définir, améliorer les procédures. Cette expertise peut également être sollicitée dans le cadre de la modernisation de la DSDEN de l'Eure.</li> <li>▪ Cet accompagnement est complété par des formations construites et animées par les référents départementaux, éventuellement soutenus par les référents de circonscription pour certaines. Ces formations pourront demander la mise en place d'espaces dédiés et la création de supports de formation multimédias.</li> <li>▪ Ils prennent en charge les formations des directeurs dans ces mêmes domaines des applications métiers et des outils bureautiques.</li> </ul> <p><b>Développement d'outils, d'applications</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En fonction des besoins, ils peuvent être sollicités pour concevoir, mettre en œuvre des outils/applications visant à améliorer le fonctionnement des services, le pilotage...</li> <li>▪ Cela peut aller de simples traitements de données à du développement d'application.</li> <li>▪ Si ces outils ne sont pas développés en interne au pôle numérique départemental, ils peuvent être les relais des services académiques pour définir les besoins, l'ergonomie... permettant l'aboutissement des projets.</li> </ul> <p><b>Gestion du matériel du pôle numérique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les référents départementaux gèrent, en collaboration avec les référents de circonscription, le matériel du pôle numérique.</li> <li>▪ Ils s'occupent des achats de matériel du pôle numérique. Pour se faire ils doivent avoir une posture de veille active dans le domaine du développement des équipements numériques et des applications.</li> <li>▪ Ils participent à la configuration et à l'entretien du matériel.</li> </ul> <p><b>Délégué à la protection des données dans le cadre du RGPD</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assure la conformité et la sécurité des traitements au sein de l'entité pour laquelle il a délégué de responsabilité</li> <li>▪ Recense tous les traitements de données à caractère personnel, prépare des procédures spécifiques, sensibilise les agents</li> </ul>
<b>CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ expérience en formation d'adultes souhaitée ;</li> <li>▪ posséder des connaissances techniques sur les matériels utilisés et leur installation ;</li> <li>▪ maîtriser les logiciels courants de bureautique et de création multimédia ;</li> <li>▪ bien connaître les applications métier de l'éducation nationale ;</li> <li>▪ posséder le sens de la communication et du travail d'équipe ;</li> <li>▪ s'engager pleinement dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</li> <li>▪ la maîtrise de compétences spécifiques en termes de traitements de données, cartographie, développement d'applications constituerait une plus-value</li> </ul>
<b>MODALITÉS D'AFFECTATION</b>	<p>Affectation à titre définitif, l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.</p>



# Fiche de poste

## « Enseignant en établissement pénitentiaire »

**Classification – libellé : Unité locale d'Enseignement en Etablissement Pénitentiaire –**

**Etablissement : Maison d'arrêt Evreux**

**Nature du poste à pourvoir : Enseignant en établissement pénitentiaire**

### **Profil du poste :**

Enseignant spécialisé, prioritairement titulaire du CAPA-SH option F ou justifiant d'une expérience pédagogique professionnelle auprès de mineurs en difficultés sociales ou scolaires ou d'une expérience dans des établissements difficiles ou d'une expérience de remise à niveau de public adulte.  
Il s'agit d'apporter une réponse en terme d'enseignement à des niveaux différenciés.

### **Nature des missions confiées :**

Attention : l'enseignement en milieu carcéral est défini aussi comme une formation pour adultes. Les enseignants, en relation avec l'ensemble des autres partenaires intervenant dans l'établissement, s'efforcent de mener une politique d'incitation visant à permettre l'accès de l'enseignement aux détenus qui, même sans être demandeurs, du fait justement de leur grande marginalisation, pourraient utilement en bénéficier (repérage des publics entrant illettrés).

### **L'enseignement, élément essentiel dans le dispositif de réinsertion :**

Intégrer l'enseignement à chacune des étapes du parcours de la détention, depuis l'accueil, où un bilan des acquis est proposé aux détenus, jusqu'à la préparation de la sortie, dans une perspective de validation des acquis.

### **Le soutien à la personne dans toutes les phases de la détention :**

Contribuer à fixer les objectifs à court terme et à construire des projets qui structurent le temps.

Assurer l'accès au monde de l'écrit, voire à l'alphabétisation

Proposer des activités intellectuelles complexes et enrichissantes

Contribuer à restaurer un sentiment de compétence et une image de soi plus positive

### **La formation et validation des acquis :**

Viser l'acquisition de compétences nouvelles et une meilleure formation générale et/ou professionnelle sanctionnées, par des diplômes reconnus

### **L'ouverture aux différentes formes d'accès au savoir :**

Favoriser le recours fréquent aux bibliothèques, aux diverses ressources documentaires et aux technologies nouvelles, aux ateliers d'écriture, théâtre, journaux de détenus, liaisons entre l'enseignement et les activités professionnelles, socio-éducatives, culturelles...

### **Compétences souhaitées dans un ou plusieurs des domaines suivants :**

- Connaissances des méthodes d'évaluation
- Connaissances du socle commun de compétences et de connaissances
- Connaissances des outils et démarches pédagogiques élaborés dans le cadre de l'enseignement et des apprentissages en direction d'un public spécifique
- Compétences pour individualiser les parcours et mettre en place des dispositifs pédagogiques pertinents sur une courte durée dans tous les domaines fondamentaux
- Capacité à gérer et dispenser tous les niveaux de formation, des formations de base (alpha, illettrisme et français langue étrangère) aux formations générales du second degré (préparation CAP-BEP, brevet ou bac).
- Capacité à s'inscrire dans une équipe pluri catégorielle
- Capacité à intervenir auprès d'un public adulte.
- Posséder des qualités relationnelles et une aptitude à la médiation
- Connaissance de la psychologie des jeunes adultes et des comportements difficiles : aptitude à la gestion de conflits, à la gestion de l'hétérogénéité.

### **Expérience professionnelle souhaitée :**

Expérience professionnelle auprès d'adultes en très grandes difficultés sociales ou scolaires ou d'une expérience dans des établissements difficiles.

### **Observations complémentaires :**

Devoir de réserve et de confidentialité

Avoir anticipé les conditions de travail liées à l'enfermement